

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU BEAUCERON  
(C.C.P.B)**

**Compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 17 mai 2016  
à 18H30 à la mairie de SERMAISES**

**Date de convocation :** 11 mai 2016

**Présents :**

Commune d'AUDEVILLE	: Mr CHENU Matthieu Mr PELLETIER Thierry
Commune d'AUTRUY SUR JUINE	: Mme LAROCHE Bernadette Mr LE GOFF Jean-François
Commune de CESARVILLE DOSSAINVILLE	: Mr BOUCHET Johann
Commune d'ENGENVILLE	: Mr POISSON Alain Mr COUTURIER Thierry
Commune d'INTVILLE LA GUETARD	:
Commune de MORVILLE EN BEAUCE	: Mr JEANNE Georges Mr DONES Jacky
Commune de PANNECIERES	: Mr FRITZ Michel
Commune de ROUVRES SAINT JEAN	: Mr VINCENT Christian Mr BRETONNET Thibaut
Commune de SERMAISES	: Mme AUVRAY Chantal Mr MERCIER Denis Mme LEMAIRE Audrey
Commune de THIGNONVILLE	: Mr FAURE Christophe-Jacquy Mr PIERQUIN José

**Procurations :** Mr GUERTON Christophe à Mme LAROCHE Bernadette  
Mme DEGUIN Françoise à Mr BOUCHET Johann  
Mr MAMEAUX Dominique à Mr LE GOFF Jean-François  
Mr BRUNEAU James à Mr FAURE Christophe-Jacquy  
Mr DECOURT Richard à Mr PIERQUIN José

**Absents excusés :** Mr PIGEON Bernard, Mme BELLIER Marie-Françoise, Mr BRECHEMIER José.

**Observation sur le dernier compte-rendu :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mr FRITZ Michel

## Signature de la convention "territoire à énergie positive pour la croissance verte"

Mr FAURE Christophe-Jacquy, Vice-Président rappelle qu'à l'automne 2014, le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer a lancé le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), visant à :

- Territorialiser la politique de transition énergétique,
- Donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de 1.5 milliard d'euros (sur 3 ans) a été mis en place pour financer les territoires lauréats en complément des autres aides publiques existantes.

Le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a candidaté à ce fonds fin 2015, la candidature intégrait le projet de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron «Travaux d'isolation d'un bâtiment existant en vue de la création d'un ALSH à Sermaises»

Le Syndicat de Pays étant aujourd'hui reconnu «Territoire à énergie positive pour la croissance verte», les actions mentionnées dans le projet de convention d'appui financier (cf. annexe) pourront donc être financées pour un montant total de 500 000 €.

La Communauté de Communes du Plateau Beauceron pourrait donc dans ce cadre recevoir un appui financier de 80 000 € (27% de subvention issus du Fonds TEPCV). Afin de pouvoir procéder au versement de ce fonds, il convient de signer la convention particulière d'appui financier.

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Après avoir pris connaissance des termes de ce document,

Le conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de convention d'appui financier à intervenir entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la Caisse des dépôts et consignations, l'ADEME, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, la Communauté de Communes du Beunois, la Communauté de Communes du Plateau Beauceron, la commune de Dadonville, la commune nouvelle Le Malesherbois, pour l'octroi du fonds (TEPCV).

**AUTORISE** le Président ou son représentant, Monsieur FAURE Christophe-Jacquy, Vice-Président, à signer la convention finalisée.

**DECIDE** d'inscrire les crédits afférents aux exercices budgétaires correspondants.

*La séance est levée à 19h00*